

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL  
DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE, TENUE AU  
CENTRE COMMUNAUTAIRE, LUNDI LE 13 MARS 2023 À 19  
HEURES, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME JOSIANE  
APPLEBY, MAIRESSE.**

Les conseillers présents : Steven Allain,  
Caroline Bujold  
Valérie Cyr-Cayouette  
François Poirier  
Laurent St-Onge  
Yves Barriault

Est également présente : Madame Annick Duguay Cormier,  
directrice générale et greffière-  
trésorière

.....  
**051-03-2023 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Madame la mairesse ouvre la séance à 19 h et elle invite les élus à prendre en considération l'ordre du jour proposé.

.....  
**052-03-2023 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller François Poirier, appuyé par le conseiller Laurent St-Onge et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté en ajoutant le point 3.1 lecture et approbation du procès-verbal de l'ouverture des soumissions Diesel 2023-2024 du 13 mars 2023 et qu'il demeure ouvert à toute modification.

.....  
**053-03-2023 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 FÉVRIER 2023**

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le procès-verbal du 13 février 2023 et qu'ils renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par la conseillère Caroline Bujold, et appuyé par le conseiller Laurent St-Onge et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal du 13 février 2023.

.....  
**054-03-2023 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 MARS 2023 –  
OUVERTURE DES SOUMISSIONS DE L'APPEL D'OFFRE  
DIESEL NO 2023-2024**

CONSIDÉRANT QUE madame la mairesse procède à la lecture du procès-verbal de l'ouverture des soumissions de l'appel d'offre « Diesel no 2023-2024 » du 13 mars 2023 ;

Il est proposé par le conseiller François Poirier et appuyé par le conseiller Yves Barriault et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de l'ouverture des soumission « Diesel 2023-2024 » du 13 mars 2023.

.....

**055-03-2023      APPROBATION DES COMPTES À PAYER**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits pris et aux dépenses autorisées et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire antérieure ;

Il est proposé par le conseiller Yves Barriault, appuyé par le conseiller Steven Allain et résolu à l'unanimité des conseillers, d'approuver la liste des engagements de crédits, et ce, au montant de 84 355,00 \$. La directrice générale et greffière-trésorière est autorisée à procéder dans les limites de ces crédits.

.....

**056-03-2023      APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU LET**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits pris et aux dépenses autorisées et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire antérieure ;

Il est proposé par le conseiller François Poirier, appuyé par la conseillère Valérie Cyr-Cayouette et résolu à l'unanimité des conseillers, d'approuver la liste des engagements de crédits, et ce, au montant de 120 626,32 \$.

.....

**057-03-2023      ADJUDICATION CONTRAT FOURNITURE DE CARBURANT DIESEL**

CONSIDÉRANT QUE suite à l'adoption de la résolution portant le numéro 036-02-2023, la Municipalité de Saint-Alphonse a procédé à un appel d'offres public via le système électronique d'appel d'offres (« seao »), portant le numéro d'avis « Diesel n°2023-2024 », et ce, pour l'achat de carburant;

CONSIDÉRANT la séance d'ouverture de soumissions qui a eu lieu le 13 mars 2023 à midi, dans le cadre de l'appel d'offres susmentionné;

CONSIDÉRANT que 2 entreprises ont déposé une soumission dans les délais requis avant 12 h le 13 mars 2023, soit:

Nom de l'entreprise	Montant (incluant les taxes)
Harnois énergie inc.	1,7411 \$ le litre
Les huiles Desroches	1,7669 \$ le litre

CONSIDÉRANT qu'après l'étude et l'analyse des soumissions, chacune d'elles s'avèrent conformes;

CONSIDÉRANT la recommandation de Monsieur Rock Pratte, directeur du Lieu d'enfouissement technique;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par le conseiller Steven Allain, appuyé par la conseillère Caroline Bujold et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil accepte la plus basse soumission conforme, soit celle de **Harnois Énergies Inc. au prix unitaire de 1,7411 \$** du litre pour la fourniture et la livraison de carburant diesel pour le département de la voirie et le L.E.T. Les dispositions du mandat sont stipulées au document contractuel, le prix et la durée du mandat y sont inclus.

.....

**058-03-2023**

**DÉROGATION MINEURE POUR LE 363, RUE PRINCIPALE EST**

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée pour le 363, rue Principale Ouest ;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié conformément à la loi, ainsi que sur le site internet et la page Facebook de la municipalité, en invitant les citoyens à soumettre leurs commentaires écrits quant à cette demande dans les 15 jours suivant l'avis ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme a émis un avis concernant cette demande de dérogation à sa réunion du 16 février 2023, indiquant que le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande au Conseil d'accepter la demande de dérogation mineure ;

CONSIDÉRANT QU'aucune personne ou aucun organisme n'a émis de commentaires lors de la séance relativement à cette demande de dérogation mineure ;

CONSIDÉRANT QU'aucune question ou commentaire n'a été reçu durant la période de publication de l'avis relativement à cette demande de dérogation mineure ;

Il est proposé par le conseiller Yves Barriault, appuyé par le conseiller François Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers que le Conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure pour le 363, rue Principale Ouest qui consiste à régulariser la distance séparant le garage isolé par rapport à la résidence. Le garage se situe à 2,8 m de la résidence alors que le minimum prescrit par le règlement de zonage est de 3 m.

.....

**059-03-2023 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 337-2023 RÉGISSANT LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE**

Le conseiller François Poirier donne avis qu'à une séance subséquente du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse, le règlement numéro 337-2023 de la Municipalité de Saint-Alphonse sera adopté.

Ce Règlement a pour objet et conséquence d'adopter les normes et les dispositions relatives à la démolition d'immeubles ce, tel que décrit aux articles 148.0.2 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1).

.....

**060-03-2023 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 337-2023 « RÈGLEMENT RÉGISSANT LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES » DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE**

Il est proposé par le conseiller Lauren St-Onge, appuyé par la conseillère Caroline Bujold et résolu à l'unanimité des conseillers que le projet de Règlement numéro 337-2023 de la Municipalité de Saint-Alphonse soit adopté et soumis à une consultation publique.

La population et les organismes de la Municipalité de Saint-Alphonse seront consultés lors d'une assemblée publique de consultation qui aura lieu le 17 avril à 19 h, au Centre communautaire situé au 140, rue Principale Ouest à Saint-Alphonse.

Ce projet de Règlement numéro 337-2023 est disponible sur le site web de la municipalité à l'adresse suivante [www.st-alphonsegaspesie.com](http://www.st-alphonsegaspesie.com), et au bureau de la municipalité de Saint-Alphonse pour fin de consultation.

.....

**061-03-2023 POLITIQUE DE GESTION DES LOCATIONS DU CENTRE COMMUNAUTAIRE – VERSION 2**

Point remis à la prochaine séance.

.....

**062-03-2023 COMMÉMORATIONS COMMUNAUTAIRES – DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS PAR LE BIAIS DES ARTS ET DU PATRIMOINE**

Il est proposé par le conseiller Yves Barriault, appuyé par la conseillère Caroline Bujold et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Alphonse présente un projet dans le cadre du programme « Développement des communautés par la biais des arts et du patrimoine » dans le cadre du 125<sup>e</sup>

anniversaire de la Municipalité et que la responsable des loisirs et de la vie communautaire, madame Kasandra Arsenault et la mairesse, madame Josiane Appleby sont autorisées à signer le formulaire et les documents nécessaires pour et au nom de la municipalité.

.....

**063-03-2023 BASKETBALL**

Il est proposé par la conseillère Valérie Cyr-Cayouette, appuyé par le conseiller Steven Allain et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Alphonse autorise le projet d'aménagement d'un terrain de basketball au coût de 4 000 \$ en utilisant la subvention de 3 000 \$ du programme ACTIFS de l'URLS et d'assumer le 1 000 \$ manquant dans le budget prévu pour « terrain de tennis et de basketball (500 \$ poste budgétaire 02 70120 642) et « terrain de soccer » (500 \$ poste budgétaire 02 70120 641).

.....

**064-03-2023 PATINOIRE – FIN DE CONTRAT**

Il est proposé par le conseiller François Poirier, appuyé par le conseiller Laurent St-Onge et résolu à l'unanimité des conseillers que nous entérinons la date de fin de contrat de la patinoire avec Madame Cynthia Samson-Therrien en date du 5 mars 2023 en raison des conditions météorologiques prévues ainsi que la fin de l'entente avec la Maison des jeunes « Le Reflet » et qu'une somme de 368 \$ leur sera verser pour les heures supplémentaires ajoutées lors de la saison 2022-2023.

.....

**065-03-2023 SYSTÈME INFORMATIQUE – BATTERIE RECHARGEABLE**

Il est proposé par le conseiller Laurent St-Onge, appuyé par le conseiller Yves Barriault et résolu à l'unanimité des conseillers que nous entérinons l'achat d'une batterie rechargeable pour le serveur informatique au coût de 409,98 \$ avant taxes chez Morrissey Informatique pour remplacer celle qui a cessé de fonctionner et nous partagerons les coûts en parts égales avec le Lieu d'enfouissement technique.

.....

**066-03-2023 APPUI POUR LE RETOUR DU TRAIN DE VIA RAIL ENTRE MATAPÉDIA ET NEW CARLISLE EN 2023 - LA COALITION DES GASPÉSIENS POUR LE RETOUR DU TRAIN DE PASSAGERS DE VIA RAIL**

CONSIDÉRANT QUE la Gaspésie est privée de tout service de transport ferroviaire de passagers depuis bientôt dix ans, VIA Rail s'étant retirée à cause du mauvais état de la voie ferrée et des ponts;

CONSIDÉRANT QUE cette rupture de service entraîne de sérieux préjudices à la région et sa population sur les plans sanitaire, économique et social;

CONSIDÉRANT QUE le train, en favorisant le passage de la voiture individuelle au transport collectif, contribue aux efforts du gouvernement du Canada pour le respect de ses obligations nationales et internationales en matière de réduction des gaz à effet de serre;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports et de la Mobilité durable a déjà effectué ou est en voie de réaliser d'importants travaux d'infrastructure afin de permettre une reprise prochaine du trafic ferroviaire;

CONSIDÉRANT QUE l'avancement des travaux de réhabilitation de la voie ferrée et des ponts permettra une circulation sécuritaire des convois, y compris ceux de VIA Rail, entre Matapédia et New Carlisle d'ici la fin de 2023;

CONSIDÉRANT QUE les installations ferroviaires à New Carlisle, qui comprennent notamment un triangle de virage (wye), conviennent tout à fait à l'aménagement d'un terminus temporaire à cet endroit;

CONSIDÉRANT QUE la société VIA Rail a comme mission fondamentale d'offrir à la population un service de transport ferroviaire et que tout retard inutile constituerait un renoncement à l'accomplissement de ce devoir;

CONSIDÉRANT QUE la reprise, cette année, du service de transport ferroviaire de passagers entre Matapédia et New Carlisle, relayé par la Régie intermunicipale de transport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (RÉGÎM), représenterait un gain substantiel pour l'ensemble de la région;

CONSIDÉRANT QUE la population gaspésienne réclame toujours la reprise du service de transport ferroviaire des passagers jusqu'à Gaspé dès que l'état des infrastructures le permettra;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Poirer, appuyé par la conseillère Valérie Cyr-Cayouette et résolu à l'unanimité des conseillers,

QUE la Municipalité de Saint-Alphonse demande au gouvernement fédéral ainsi qu'à VIA Rail de reprendre le service de transport ferroviaire des passagers entre Matapédia et New Carlisle dès 2023;

QUE le gouvernement fédéral et VIA Rail s'engagent à rétablir le service complet entre Matapédia et Gaspé aussitôt que les travaux de réhabilitation des infrastructures ferroviaires seront parachevés et permettront, par conséquent, la circulation sécuritaire des convois.

.....

**067-03-2023**

**POMPIERS – DÉMISSIONS ET EMBAUCHE**

Il est proposé par le conseiller François Poirier, appuyé par le conseiller Laurent St-Onge et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la démission de Messieurs Serge Henry (effective en

date du 27 mars 2023) et de Maxime Leblanc (en date du 6 mars 2023) en les remerciant pour leurs belles années de service comme pompiers volontaires et d'ajouter Yoan Bourdages, pompier volontaire de Caplan, à notre service incendie à partir du 18 février 2023.

.....

**068-03-2023 REJET DE LA PROPOSITION DE REDÉCOUPAGE DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES FÉDÉRALE DANS L'EST-DU-QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE, le 29 juillet 2022, la Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales pour le Québec a présenté une première proposition de redécoupage;

CONSIDÉRANT QUE cette proposition ferait passer l'Est-du-Québec de quatre à trois circonscriptions électorales, en supprimant celle d'Avignon–La Mitis–Matane–Matapédia et en la répartissant dans les circonscriptions limitrophes;

CONSIDÉRANT QUE, le 1<sup>er</sup> février 2023, la Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales pour le Québec réitérait cette proposition de redécoupage à la suite des consultations publiques pourtant largement défavorables à cette option;

CONSIDÉRANT QUE cette proposition de redécoupage est inadmissible pour la Municipalité de Saint-Alphonse, puisqu'elle diminuerait la représentation d'une région rurale, peu peuplée, et la représentation effective de sa population, tel que démontré dans les nombreux mémoires déposés par les élu.e.s de la Gaspésie et du Bas-Saint-Laurent et à la Commission;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Valérie Cyr-Cayouette, appuyé par le conseiller François Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Alphonse s'oppose au redécoupage proposé;

DE demander le maintien intégral des circonscriptions électorales fédérales actuelles dans l'Est-du-Québec;

DE transmettre la présente résolution au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre des communes.

.....

**069-03-2023 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est tenue. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

.....

**070-03-2023 CLÔTURE**

Il est proposé par le conseiller François Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 19 h 48.

\_\_\_\_\_  
Josiane Appleby  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Annick Duguay Cormier,  
Directrice générale et  
greffière-trésorière

Je, Josiane Appleby, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

.....